Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260709-2026_08_01-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-08-01

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier Ropert, Maire.

Secrétaire de Séance : Florence Fretay

Date de convocation du Conseil municipal : 02 juillet 2026

PRÉSENTS : Alain Amblard, Laurent Benoît, Patrick Collet, Fleur de Launay, Aymeric Desmet, Vanessa Dijoux-Cauchois, Camille Doudard, Florence Fretay, Nadine Grimault-Roux, Sarah Huet, Céline Mercier, Yohann Pegeault, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant, Julien Querbouët, Mathilde Querbouët, Olivier Ropert, Hippolyte Schreiner, Carine Schurb, Alain Tanné, Eric Vallet, Céline Viaud, Tarik Vissuzaine, Eva Warns

ABSENTS : Clément Bonnier (pouvoir à Sarah Huet), Hélène Hervo, Nathalie Ranno (pouvoir à Mathilde Querbouët)

VOTES A BULLETINS SECRETS

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 24	Votants : 26
POUR : 24	CONTRE : 0	BLANC : 2

INTERCOMMUNALITE – AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Olivier Ropert, Maire

Contexte

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032 définit les obligations et les orientations des collectivités en matière d'accueil, d'équipements et d'accompagnement à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine.

Ce document est élaboré conjointement par l'État, le Département, les intercommunalités, les communes et les représentants des gens du voyage. Il comprend 44 fiches actions et une déclinaison territoriale pour chaque EPCI.

La création, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil relèvent de la compétence de l'intercommunalité, et non de la commune.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260709-2026_08_01-DE

Une première délibération du conseil communautaire est intervenue le 8 décembre 2025, avec un avis favorable sur le projet de schéma.

La procédure a ensuite été reprise en 2026 à la suite d'un vice de procédure identifié par la Préfecture et le Département : le document n'avait pas été formellement transmis à l'ensemble des communes, ce qui fragilise juridiquement son adoption.

Une nouvelle consultation est donc engagée. Les communes sont invitées à rendre un avis avant le 31 juillet 2026. Même si la délibération n'est pas obligatoire, l'État et le Département souhaitent recueillir l'avis de toutes les communes afin de sécuriser juridiquement le schéma et disposer d'une lecture complète des positions locales.

Position de Brocéliande Communauté

Le conseil communautaire du 8 juin 2026 a émis un avis favorable au projet de schéma.

Cet avis s'inscrit dans la continuité du travail engagé sur le territoire.

Constats sur le territoire

Les objectifs du schéma précédent (2020-2025) n'ont pas été réalisés. Le diagnostic reste globalement inchangé, avec une absence d'équipement permettant un accueil temporaire organisé et la persistance de stationnements sur des terrains non constructibles. Aucun besoin n'est identifié en matière de terrains familiaux locatifs.

Orientations pour 2026-2032

Le schéma prévoit la mise en place de deux équipements principaux sur le territoire communautaire. Une aire de petit passage d'environ 2 500 m² serait réalisée à Plélan-le-Grand et un terrain de grand passage de petite capacité, également d'environ 2 500 m², serait implanté à Bréal-sous-Montfort.

Ces équipements ont pour objectif de mieux organiser les conditions d'accueil, de prévenir les occupations illicites et de garantir des conditions d'accueil décentes et dignes, tout en limitant les installations non autorisées sur les terrains publics ou privés.

Sur ce point, il est rappelé que l'ancienne municipalité de Plélan-le-Grand avait posé comme principe que la réalisation de ces deux équipements devait être menée de manière concomitante sur Plélan-le-Grand et Bréal-sous-Montfort. La position de la commune de Plélan-le-Grand reste inchangée sur ce point.

Au-delà des équipements, le schéma prévoit la formalisation d'un projet social associé, une amélioration de la coordination entre les acteurs locaux et un travail plus structuré de suivi des situations de stationnement.

Portée du schéma

Le schéma ne concerne pas uniquement les équipements. Il inclut également un ensemble d'actions en matière d'accès aux droits, de scolarisation, de santé et d'insertion, avec une logique d'accompagnement global des publics concernés.

Objet de la délibération

Le conseil municipal est invité à donner un avis sur le projet de schéma départemental dans son ensemble.

Il est précisé que la délibération porte sur les orientations générales du schéma et non sur la localisation précise des équipements. Les questions d'implantation feront l'objet de démarches ultérieures, dans un cadre distinct.

Cet avis sera transmis à la commission consultative départementale avant l'adoption définitive du schéma par arrêté préfectoral.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260709-2026_08_01-DE

Proposition de décision

À la suite du travail de la commission générale du 30 juin 2026, il est proposé au Conseil municipal de rendre un avis favorable au schéma départemental d'accueil des gens du voyage avec les réserves suivantes :

- Que la mise en œuvre soit pleinement portée par Brocéliande communauté,
- Que la commune soit pleinement associée à toutes les étapes de la mise en œuvre de ce schéma sur le territoire,
- Que des terrains communaux ou communautaires soient privilégiés pour l'implantation des équipements,
- Que Brocéliande communauté et les communes s'engagent pour un accueil digne des gens du voyage, assurant la décence, l'intimité et incluant la lutte contre les îlots de chaleur,
- Que Brocéliande communauté s'engage à communiquer régulièrement avec la population sur l'avancement de la réalisation du schéma en lien avec la commune,
- Que les équipements prévus à Plélan-le-Grand et à Bréal-sous-Montfort soient réalisés de façon concomitante.

Le Maire annonce que le vote se déroulera à bulletins secrets.

Hippolyte Schreiner et Camille Doudard sont désignés comme scrutateurs. A l'issue du dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de présents	24
Nombre de votants	26
Pour le schéma avec réserves	24
Contre le schéma	0
Blanc	2
Nul	0

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2026-2032,

Considérant la reprise de la procédure de consultation en 2026 à la suite du vice de procédure,

Considérant l'avis de la commission générale du 30 juin 2026,

Après en avoir délibéré, décide à bulletins secrets par 24 voix pour et 2 abstentions :

- **De constater la reprise de la procédure de consultation en 2026 à la suite du vice de procédure et la nécessité de sécuriser juridiquement le schéma,**
- **De prendre acte des orientations prévues à l'échelle du territoire de Brocéliande Communauté,**
- **D'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032 sous réserve des points suivants :**
  - **Que la mise en œuvre soit pleinement portée par Brocéliande communauté,**

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260709-2026_08_01-DE

- **Que la commune soit pleinement associée à toutes les étapes de la mise en œuvre de ce schéma sur le territoire,**
- **Que des terrains communaux ou communautaires soient privilégiés pour l'implantation des équipements,**
- **Que Brocéliande communauté et les communes s'engagent pour un accueil digne des gens du voyage, assurant la décence, l'intimité et incluant la lutte contre les îlots de chaleur,**
- **Que Brocéliande communauté s'engage à communiquer régulièrement avec la population sur l'avancement de la réalisation du schéma en lien avec la commune,**
- **Que les équipements prévus à Plélan-le-Grand et à Bréal-sous-Montfort soient réalisés de façon concomitante.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Olivier Ropert

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 ILLE-ET-VILAINE